

Formation universitaire en Ontario français : étude de cas d'une université bilingue

Samantha Puchala

Université de Moncton, Canada

Résumé : Cet article traite de la formation universitaire en français en Ontario (Canada). Malgré quatre siècles de présence francophone en Ontario, il n'existe toujours aucune université autonome de langue française dans cette province. Nous nous intéressons à la situation diglossique dans les universités bilingues de l'Ontario où les deux langues officielles (le français et l'anglais) n'ont pas toujours un statut d'égalité. La thématique de cette recherche rejoint des éléments sociolinguistiques, mais aussi politiques et juridiques entourant l'enjeu de l'éducation universitaire en français en Ontario. La question générale est de savoir si l'Université Laurentienne, en tant que l'une des trois universités bilingues en Ontario, répond aux besoins de sa minorité linguistique francophone. Nous analysons le bilinguisme de l'Université Laurentienne dans un contexte administratif, dans un contexte scolaire et dans un contexte de services afin de voir si l'institution est en mesure de bien répondre aux besoins de ses francophones.

Mots clés: bilinguisme institutionnel; formation universitaire; langue minoritaire; université bilingue; droits de la minorité linguistique; langue française

Abstract: This paper discusses French university education in Ontario, Canada. Despite four centuries of French presence in Ontario, the province still does not have its own, autonomous French-language University. We are interested in the diglossia of the bilingual universities in Ontario, where the two official languages (French and English) do not always have an equal status. The theme of this study combines sociolinguistic, political and legal elements surrounding the issue of French university education in Ontario. The general question is whether Laurentian University, as one of the three bilingual universities in Ontario, meets the needs of its official French-language minority. In the scope of this paper, we provide an analysis of Laurentian University's bilingualism in an administrative context, an academic context and in the context of its services in order to see whether the institution is able to meet the needs of its Francophones.

Keywords: institutional bilingualism; university education; minority language; bilingual university; linguistic minority rights; French language

Introduction

Cet article traite de la formation universitaire en français en Ontario. Cette thématique qui s'inscrit dans l'évolution de l'éducation en français depuis les 400 ans de la présence francophone en Ontario, rejoint des éléments sociolinguistiques, mais aussi politiques et juridiques entourant l'enjeu de l'éducation en français en Ontario. Le statut unilingue de cette province soulève plusieurs questions, notamment celles qui traitent de la minorité linguistique francophone et de ses droits en matière d'éducation.

L'objectif général de la recherche vise à évaluer si l'université bilingue est bien en mesure de répondre aux besoins des francophones qui la fréquentent. Parler des besoins d'une communauté linguistique peut beaucoup varier. Nous nous sommes intéressée tout particulièrement aux besoins des francophones en matière de formation et d'éducation universitaires en français dans le contexte du milieu minoritaire de l'Ontario, puisque l'éducation est importante dans la reproduction ou le maintien d'une minorité linguistique. La complétude institutionnelle demeure une question primordiale de la réalité des Franco-Ontariens, car la création d'institutions par et pour les francophones est étroitement liée à l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne¹. Cependant, les études universitaires exigent des éléments précis pour assurer une qualité d'éducation supérieure adéquate, nonobstant la langue. Il fallait donc définir les besoins de la minorité linguistique dans le contexte de l'éducation universitaire fournie par des institutions bilingues. Le fonctionnement d'une institution universitaire comporte généralement trois volets : l'administration, la formation scolaire et les services connexes.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons analysé le bilinguisme de l'Université Laurentienne (Ontario, Canada) dans un contexte administratif, car ceci englobe nécessairement aussi le contexte scolaire et les services qu'elle offre (les outils et les ressources nécessaires à ses membres). Nous avons ensuite vu comment l'administration d'une université bilingue traite du bilinguisme. Afin de bien comprendre les enjeux de cette recherche,

¹ Joseph Yvon Thériault, « L'institution en Ontario français », *Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 6, n° 1, 2005, p. 9-27.

notre cadre conceptuel a traité de l'université bilingue en Ontario dans le contexte de la coexistence de l'anglais et du français. Nous nous sommes aussi penchée sur l'histoire de l'éducation universitaire en Ontario français et les initiatives prises par divers acteurs provinciaux en matière d'éducation postsecondaire en Ontario français, telles que la Politique d'aménagement linguistique (PAL) et les revendications pour l'accès aux études postsecondaires en français par le Regroupement étudiant franco-ontarien. Ensuite, nous avons fait état de l'Université Laurentienne dans les trois volets mentionnés ci-dessus ainsi que des deux plus grands dossiers au sujet du bilinguisme : sa politique de bilinguisme et sa désignation partielle sous *la Loi sur les services en français* (LSF). Finalement, nous avons abordé les questions plus spécifiques qui ont permis d'analyser l'effet du bilinguisme sur les francophones de l'Université Laurentienne.

1. Cadre conceptuel et problématique

1.1. Université bilingue (anglais-français)

La décision de poursuivre des études universitaires en Ontario n'est pas simple, car la province compte 20 universités financées par le gouvernement¹ qui offrent une diversité de programmes au premier cycle et aux cycles supérieurs. Le choix est encore plus difficile pour les Franco-Ontariens, car huit de ces universités sont bilingues ou offrent des programmes en français. Étant donné que 89,4 % des francophones en Ontario parlent aussi l'anglais², ils doivent également choisir s'ils étudient en anglais ou en français lorsque leur programme est offert dans les deux langues. Puisque le français n'est pas une langue officielle en Ontario et que la population francophone forme une minorité linguistique, les étudiants francophones semblent intéressés à poursuivre leur éducation en français afin de maintenir leur langue. Cependant, plusieurs facteurs, tels que la distance entre l'institution et le domicile et les stratégies de marketing des universités, influenceront leur choix d'université et de programme d'études. Les besoins de chaque

¹ Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2012), *À propos des universités de l'Ontario*, <http://www.tcu.gov.on.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

² Jacques Leclerc (2014), « Province de l'Ontario », *L'aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca>, consulté le 30 octobre 2015.

étudiant varient individuellement, mais les besoins de ceux qui font partie d'une communauté linguistique minoritaire sont particulièrement importants lorsqu'il est question du maintien de la langue en situation minoritaire, comme c'est le cas en Ontario. Il semble alors que les Franco-Ontariens qui désirent poursuivre leurs études universitaires en français auront intérêt à évaluer comment les universités bilingues ou celles offrant des programmes en français seront en mesure de répondre à leurs besoins particuliers pendant leurs études.

Avant de savoir si les universités bilingues de l'Ontario répondent aux besoins de la minorité de langue française, il faut définir ce qu'on entend par université bilingue. Les besoins de la minorité linguistique doivent aussi être définis en fonction des mandats et des missions des institutions universitaires bilingues, qui établissent des priorités scolaires quant à l'offre des programmes en anglais et en français. Les besoins s'étendent aussi au niveau des services. Plusieurs facteurs entrent en jeu dans une analyse de cette magnitude. Bien que le bilinguisme soit un phénomène vaste, complexe et multidimensionnel, dans le cadre de cet article, nous nous en tiendrons au bilinguisme en contexte institutionnel et non pas individuel¹, puisque tous les membres de l'université ne sont pas nécessairement bilingues. Il s'agit alors de comprendre que l'université bilingue est une institution dont les langues de travail sont le français et l'anglais, les deux langues officielles du Canada. Ce fait crée la nécessité de préciser ce que sont les politiques et les procédures linguistiques que doit suivre l'institution universitaire afin de bien répondre aux besoins de chacun de ses groupes linguistiques. Ces politiques et procédures définiront les exigences particulières qui doivent être mises en place afin d'assurer l'offre de programmes scolaires et de services adéquats pour les deux groupes linguistiques de langue officielle qu'elle dessert. Afin de bien comprendre la problématique de l'éducation universitaire en Ontario, examinons d'abord l'histoire de l'éducation de langue française de cette province avant de dresser le portrait et l'historique des universités bilingues et des universités qui offrent des programmes en français en Ontario.

1.2. Éducation universitaire en Ontario français

¹ Josiane Hamers et Michel Blanc, « Mesures de la bilingualité et du bilinguisme », dans *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1983, p. 32-67.

L'Ontario a connu plusieurs luttes en matière d'éducation en langue française au cours de son histoire et la communauté franco-ontarienne a montré, à plusieurs reprises, qu'elle demeurait forte : depuis l'abrogation du *Règlement 17* en 1927¹ qui interdisait l'enseignement en français dans les écoles ontariennes, on a assisté à la création de la première école secondaire de langue française financée par la province en 1969² et l'ouverture de trois collèges francophones (le Collège Boréal au Nord, la Cité collégiale à l'Est et le Collège des Grands Lacs au Sud) dans les années 1990³.

Malgré le fait qu'il y ait environ 611 500 francophones en Ontario⁴, la province n'a jamais créé d'université unilingue de langue française. Pourtant, d'autres provinces ayant une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) l'ont fait. Les 607 160 anglophones du Québec⁵ ont trois universités : McGill, Concordia et Bishop. Au Nouveau-Brunswick, il y a l'Université de Moncton, une université de langue française qui a ouvert ses

¹ Jacques Leclerc (2014), « Le Règlement 17 ne fut jamais abrogé : il tomba simplement en désuétude en 1944, faute d'avoir été reconduit », *L'aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

² Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (2013), *Historique de l'École secondaire Macdonald-Cartier*, <http://esmc.cspgno.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

³ Serge Dupuis, *Histoire et évolution de l'éducation en langue française en Ontario*, texte préparé pour le document de réflexion des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, Sudbury, 2013. Il faut noter que même si le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de l'Ontario a annoncé la fermeture du Collège des Grands Lacs en 2001, la région du Sud fut transmise au Collège Boréal qui y a ouvert des campus satellites.

⁴ Office des affaires francophones de l'Ontario (2014), *Portrait de la communauté francophone de l'Ontario*; [en ligne] <http://www.ofa.gov.on.ca>, consulté le 16 octobre 2014. Il faut noter que ce chiffre représente la définition inclusive de la population francophone adoptée par l'Office des affaires francophones en 2009 afin de mieux refléter l'évolution et la diversité des communautés francophones de l'Ontario. Elle représente une hausse de 10 % des anciens chiffres avancés par Statistique Canada. La nouvelle définition se lit ainsi : Sont considérées comme francophones de l'Ontario, les personnes pour lesquelles la langue maternelle est le français, de même que les personnes pour lesquelles la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison.

⁵ Statistique Canada (2006), *L'enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLLO)*, <http://www.statcan.gc.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

portes en 1963 pour desservir les 235 000 francophones de cette province¹. Les 42 090 Franco-Manitobains² ont également l'Université Saint-Boniface à Winnipeg depuis 2011³. Même en Nouvelle-Écosse, les 31 105 francophones⁴ bénéficient de l'Université Saint-Anne fondée en 1890⁵. Il est évident que des problèmes de nature politique empêchent les Franco-Ontariens d'avoir une université de langue française. Serait-ce que la majorité anglophone et même certains francophones ne semblent pas encore convaincus du bien-fondé d'une telle institution? L'un des arguments les plus fréquemment employés semble être le fait qu'il existe déjà huit universités bilingues pour desservir la communauté francophone. Ou serait-ce que l'on a tendance à croire que l'offre de programmes en français dans les universités bilingues est élevée et satisfaisante? Chaque université qui offre des programmes en français a une histoire, une réalité ainsi que des forces et des faiblesses qui lui sont propres. Pour bien comprendre l'ensemble de l'éducation universitaire en français en Ontario, il faut voir la situation de chacune des institutions existantes.

Des huit institutions qui offrent des programmes en français en Ontario, l'Université d'Ottawa demeure la plus grande; elle a été fondée en 1866 après que Mgr Joseph-Bruno Guigues eut fondé le Collège Saint-Joseph en 1848 et ensuite le Collège d'Ottawa à Bytown⁶. L'Université Laurentienne est la deuxième université bilingue établie en 1960 à Sudbury et elle compte une population étudiante d'environ 10 000⁷. L'Université de Sudbury est fédérée à l'Université Laurentienne, mais ses origines jésuites remontent à

¹ Statistique Canada (2011), *Recensement 2011*, <http://www.statcan.gc.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

² *Ibid.*

³ Université de Saint-Boniface (2013), *Plan de recherche stratégique 2011-2013*, <http://www.chairs-chaires.gc.ca>, consulté le 22 octobre 2014.

⁴ *Op. cit.*

⁵ Université Saint-Anne (2013), *Histoire*, <https://www.usaintanne.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

⁶ Serge Dupuis, Alyssa Jutras-Stewart et Renée Stutt, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015) », *Revue du Nouvel-Ontario*, no° 40, 2015, p. 13-104

⁷ Université Laurentienne (2014), *Historique*, <http://laurentienne.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

1913, alors qu'elle était la seule institution postsecondaire dans le Nord de l'Ontario¹. L'Université de Hearst est une université affiliée à l'Université Laurentienne depuis 1963 qui a été fondée initialement comme séminaire – établissement offrant une formation en théologie – en 1953². Elle a trois campus, situés à Hearst, à Timmins et à Kapuskasing, et offre seulement des programmes en français. Le Collège universitaire Glendon de l'Université York est une petite faculté offrant des programmes bilingues à quelque 2 700 étudiants³. L'Université Saint-Paul, spécialisée en théologie, est fédérée à l'Université d'Ottawa; elle confère ses propres grades, mais la composition du Conseil des gouverneurs de l'Université d'Ottawa inclut huit membres de l'Université Saint-Paul⁴. Le Collège universitaire Dominicain, qui se spécialise en théologie et en philosophie, est une université bilingue affiliée à l'Université Carleton à Ottawa depuis 2012⁵. Finalement, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (*Ontario Institute for Studies in Education*), établi en 1965, fait partie de l'Université de Toronto depuis 1996⁶. Il faut parler séparément de la situation du Collège d'Alfred de l'Université de Guelph, spécialisé en formation agroalimentaire, qui est techniquement la neuvième institution à offrir une programmation aux francophones de l'Ontario, puisque son avenir demeure incertain depuis que l'Université de Guelph a tenté de fermer l'institution en 2014⁷. La session d'automne 2014 a été suspendue pendant que l'Université de Guelph entamait des négociations

¹ Lucien Pelletier, Lucien, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960: une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, no° 37, 2012, p. 13-81.

² Université de Hearst (2014), *Historique*, <http://www.uhearst.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

³ Collège universitaire de Glendon (2014), *À propos de Glendon*, <http://www.glendon.yorku.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

⁴ Université Saint-Paul (2012), *Historique de l'Université Saint-Paul*, <http://ustpaul.ca>, consulté le 30 octobre 2015.

⁵ Collège universitaire Dominicain (2014), *Historique*, <http://www.udominicaine.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

⁶ Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto (2014), *Historique*, <http://crefo.oise.utoronto.ca>, consulté le 16 octobre 2014.

⁷ Radio-Canada (2014), *Le collège d'Alfred pourrait éviter la fermeture*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2014/03/12/007-est-ontarien-college-alfred-echappe-fermeture.shtml>, consulté le 16 octobre 2014.

avec d'autres institutions souhaitant prendre la responsabilité du Collège d'Alfred¹. L'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne sont donc les deux seules universités bilingues autonomes, c'est-à-dire qu'elles ont leur propre Conseil des gouverneurs et leur propre Sénat. Ces deux instances divisent la prise de décisions administratives et financières de la prise de décisions académiques selon un modèle bicaméral de la gestion universitaire.

Dans le contexte politique de la discussion entourant l'éducation postsecondaire en français, il importe de tenir compte de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui garantit le droit à une éducation dans la langue de la minorité officielle². En Ontario, il s'agit de l'éducation en langue française. Cependant, la *Charte* ne garantit pas l'éducation postsecondaire en français, puisqu'elle ne porte que sur les niveaux primaire et secondaire. Le fait que l'éducation universitaire ne soit pas offerte pleinement en français en Ontario pose un problème fondamental lorsqu'il est question de la formation des professionnels francophones dans cette province³. Comment la minorité linguistique peut-elle former, entre autres, des médecins, des sages-femmes et des avocats en français? Comment peut-on assurer la qualité de l'enseignement dans les écoles de langue française en Ontario sans une institution universitaire francophone qui prépare les éducateurs à la réalité linguistique de l'Ontario français? Ce sont là des questions juridiques importantes que nous ne pouvons pas traiter dans le cadre de cet article, mais qui sont néanmoins reliées à la problématique de la formation universitaire en Ontario français.

¹ Télévision française de l'Ontario (2015), *Collège d'Alfred: la gestion donnée à La Cité*, <http://www5.tfo.org/onfr/college-dalfred-la-gestion-donnee-a-la-cite/>, consulté le 30 octobre 2015. Le gouvernement de l'Ontario a annoncé que la Cité collégiale aura la gouvernance du Collège d'Alfred pendant l'année 2015-2016.

² Gouvernement du Canada (1982), *Charte canadienne des droits et libertés, Loi constitutionnelle de 1982*, <http://laws-lois.justice.gc.ca>, consulté le 30 octobre.

³ Giroux, Michel, « Droit constitutionnel à une éducation universitaire en français en Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 35-36, 2010, p. 241-267.

1.3. Politique d'aménagement linguistique (PAL) et revendications du Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO)

L'expansion du nombre d'universités en Ontario a fait en sorte que les institutions ont dû rendre leur programmation de plus en plus distincte et compétitive. Les baisses dans le pourcentage de financement de la province à l'égard de l'éducation postsecondaire depuis les années 1970 ont entraîné des hausses de frais de scolarité substantielles. Puisque la province finance moins de 50 % du coût total des budgets universitaires¹, l'éducation postsecondaire, en général, a subi une énorme perte de soutien financier. La fragilisation des programmes universitaires est devenue évidente lorsque les universités ontariennes ont commencé à se conformer à un modèle néo-libéral entrepreneurial, voulant chercher plus de financement du secteur privé et des étudiants. En raison de cette fragilisation de l'offre de certains programmes moins profitables la communauté franco-ontarienne craint la fermeture des programmes en français si ces derniers ne sont pas protégés légalement.

En 2011, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a publié un plan d'action pour l'éducation postsecondaire en français intitulé *la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française*². Cette politique a comme but de donner la priorité aux étudiants francophones; elle vise à renforcer la viabilité de la culture francophone en Ontario et à augmenter les possibilités économiques et d'emploi qui s'offrent aux diplômés francophones de la province. Malgré ces efforts, les étudiants francophones ne trouvaient pas le soutien suffisant pour avoir un plus grand accès à des études en français. Suite à des événements tels que l'élimination de la bourse d'études en français, qui accordait 1 000 \$ à chaque étudiant qui suivait au moins 60 % de ses cours en français, le Regroupement des étudiants franco-ontariens (RÉFO)

¹ Canadian Federation of Students Ontario (2013), *The Impact of Government Underfunding on Students*, <http://cfsontario.ca>, consulté le 11 avril 2015.

² Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2011), *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française*, <http://www.tcu.gov.on.ca>, consulté le 11 avril 2015.

a entamé une lutte pour un accès à l'éducation postsecondaire adéquat en français en Ontario. Ce groupe estime que les étudiants ontariens devraient avoir la possibilité d'étudier dans le programme de leur choix, dans la région de leur choix et dans la langue de leur choix¹. Le RÉFO cherchait à montrer au gouvernement et à la communauté, le manque, depuis 2009, d'offre de programmes en français dans les universités bilingues de la province. En moyenne, seulement 22 %² des programmes qui sont offerts en Ontario sont disponibles en français, ce qui va à l'encontre de la croyance populaire que les universités bilingues offrent suffisamment de programmes aux francophones³.

Afin de sonder le pouls quant à l'offre des programmes postsecondaires en français en Ontario, le RÉFO a lancé une grande série de consultations historiques à l'automne 2013 dans les six grandes régions de la province, c'est-à-dire le Nord-Ouest, le Nord-Est, le Moyen-Nord, l'Est, le Centre et le Sud-Ouest. Ces consultations ont soulevé plusieurs questions, notamment sur l'amélioration de l'offre des programmes et sur les modèles de gouvernance d'une université de langue française qui pourrait desservir la communauté francophone de l'Ontario. Toutes ces discussions régionales ont été reprises lors du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en français qui a eu lieu à Toronto en octobre 2014. Le rapport final du Sommet provincial⁴ recommandait la création d'une université de langue française en Ontario, et le RÉFO a demandé au gouvernement provincial

¹ Regroupement étudiant franco-ontarien (2012), *Les priorités étudiantes pour le postsecondaire en Ontario français*, www.refo.ca, consulté le 30 octobre 2015.

² Guidon, Raymond, et coll., *Étude des écarts : les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*, Toronto, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 2008. Ces données en date de 2008 sont les plus récentes en ce moment. Certains chercheurs recueillent présentement des données plus à jour au sein de leurs institutions, mais ces dernières ne sont pas encore disponibles.

³ Maclean's (2013), *Ontario doesn't need another French university*, <http://www.macleans.ca>, consulté le 30 octobre 2015.

⁴ Regroupement étudiant franco-ontarien (2014), *Sommet provincial des États généraux : La communauté dit oui à une université de langue française!*, <http://www.refo.ca/dans-les-medias.php>, consulté le 11 avril 2015.

que cette recommandation soit mise en œuvre en 2018¹. Il reste à voir si le projet sera véritablement entamé par le gouvernement ou si la question devra être traitée par les tribunaux. Pour l'instant, nous ne pouvons que nous pencher sur la réalité des universités bilingues existantes afin de recueillir le plus de données possible concernant les études universitaires en français en Ontario. Prenons le cas de l'Université Laurentienne, qui a connu en 2014 la plus grande augmentation dans le taux d'inscriptions dans la province pour deux années consécutives depuis 2013-2014².

2. Université Laurentienne

L'Université Laurentienne a été établie en 1960 et se situe dans la région ayant la proportion de francophones la plus élevée dans la province, c'est-à-dire 46,2 %³. Elle se distingue aussi des autres institutions du fait qu'elle possède, depuis 1974, une association étudiante unilingue francophone au niveau du premier cycle (Association des étudiantes et étudiants francophones [AEF] – la seule en province au niveau universitaire) en plus d'une association étudiante bilingue (Association générale des étudiant(e)s /*Students' General Association* [AGE/SGA]). Cette présence de deux associations pour la même population étudiante est unique au Canada. L'association étudiante unilingue francophone, indépendante de l'association étudiante bilingue existante, permet aux étudiants francophones de l'Université Laurentienne de faire entendre leurs voix et de faire valoir leurs intérêts. Bien que les deux associations aient chacune leur siège au Sénat et au Conseil des gouverneurs, seule l'AEF assure une représentation francophone. Devant cette dualité

¹ Radio-Canada (2015), *Une université française à Toronto en 2018?*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2015/02/10/001-nouvelle-universite-francophone-ontario-refo.shtml>, consulté le 11 avril 2015. Cette demande a été faite dans un communiqué de presse qui a été diffusé le 10 février 2015.

² *Northern Life* (2013), « LU enrolment confirmations jump 21 per cent », www.northernlife.ca, consulté le 16 octobre 2014.

³ Bien que l'Est de l'Ontario possède le plus grand nombre de francophones dans la province, c'est la région du Nord-Est qui a la concentration la plus élevée de francophones (il faudra voir la mise à jour de ces chiffres dans le Recensement 2016). Voir Jacques Leclerc (2014), « Province de l'Ontario », *L'aménagement linguistique dans le monde*, www.axl.cefan.ulaval.ca, consulté le 23 août 2016 octobre 2014.

représentative, la question du bilinguisme de l'Université Laurentienne s'impose et nous amène à examiner plus en profondeur l'état de l'éducation universitaire en français dans la province. Voyons plus en détail le portrait linguistique de l'Université Laurentienne dans le contexte de son offre d'une éducation universitaire en français en Ontario.

L'Université Laurentienne offre seulement 33 % de sa programmation scolaire en français¹. Cette offre est similaire à celle de la région de l'Est, car 36 % des programmes de l'Université d'Ottawa sont offerts en français², mais elle est beaucoup plus élevée que dans le Sud et Sud-Ouest, où on offre seulement 3 % des programmes en français³. Est-ce toutefois raisonnable pour les francophones du Nord-Est de la province de se contenter d'un tiers des programmes offerts dans leur langue? Si l'Université Laurentienne, en tant qu'université bilingue, était en mesure de répondre aux besoins des francophones qui la fréquentent, il semblerait que oui. Outre le niveau de satisfaction des francophones eux-mêmes (ce qui est difficile à évaluer de façon fiable et précise), il faut analyser la situation de l'Université Laurentienne afin de déterminer si, à la base, elle est en mesure de répondre aux besoins de sa minorité linguistique. Nous nous concentrerons donc sur les effets du bilinguisme institutionnel sur les francophones de l'Université Laurentienne en examinant la façon dont l'administration traite ces enjeux.

2.1. Bilinguisme et administration à l'Université Laurentienne

Le bilinguisme et l'administration à l'Université Laurentienne sont les composantes les plus importantes du fonctionnement de l'institution, car sa gestion politique détermine nécessairement la formation scolaire et les services qu'elle offre. Nous nous sommes penchée sur les entités administratives, les postes et les acteurs clés ainsi que sur les dossiers institutionnels qui traitent de bilinguisme à l'Université Laurentienne afin de bien comprendre

¹ Raymond Guidon et coll., *Étude des écarts : Guidon, les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*, Toronto, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 2008. Ce chiffre a besoin d'être mis à jour en raison de la création de plusieurs programmes principalement en anglais depuis cette publication.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

les phénomènes linguistiques affectant les francophones. Par exemple, il existe des conseils et des comités importants pour la prise de décisions institutionnelles, des postes et des procédures clés ainsi que des dossiers qui traitent directement de bilinguisme. Les conseils et comités les plus importants sur le campus de l'Université Laurentienne comprennent le Conseil des gouverneurs, le Sénat et les sous-comités qui en découlent. Le bicaméralisme de l'Université Laurentienne est assuré par le Conseil des gouverneurs et le Sénat qui partagent en principe les pouvoirs de l'institution. Les responsabilités sont donc divisées entre les affaires administratives et financières, d'une part, et les affaires académiques, d'autre part. Cette division du pouvoir demeure, par contre, complémentaire, car ces deux corps administratifs sont mis sur un pied d'égalité dans leurs champs respectifs. Il est important de comprendre cette division des pouvoirs de l'Université lorsque nous considérons des questions sur la nature de son bilinguisme et les effets que ceci pourrait avoir sur la minorité linguistique francophone, car chaque comité a un but et une composition différente. Ceci affecte nécessairement la façon dont les décisions sont prises en raison des différentes personnes présentes autour de la table.

Lorsqu'il est question de la composition des conseils et des comités de l'Université Laurentienne, il faut parler des postes et des acteurs clés de l'institution. Il va de soi que l'équipe exécutive de l'Université Laurentienne doit traiter des questions les plus importantes qui forment sa raison d'être. Le bilinguisme s'inscrit directement dans le mandat de l'Université Laurentienne et préoccupe nécessairement le rectorat, le vice-rectorat académique, le vice-rectorat administratif, le secrétariat universitaire, le conseil juridique et les autres postes de l'exécutif de l'Université, puisque l'existence officielle de l'anglais et du français requiert une attention précise dans chaque instance de prise de décision. En d'autres mots, la gestion de l'Université Laurentienne doit nécessairement revenir à des questions linguistiques si elle veut faire valoir son mandat bilingue. C'est la raison pour laquelle l'Université Laurentienne a plusieurs postes traitant du bilinguisme institutionnel, incluant le vice-rectorat associé aux affaires francophones et toute l'équipe formant le Bureau des affaires francophones. Les responsabilités du vice-rectorat associé aux affaires francophones, qui

relève directement du vice-rectorat aux études et provost, sont, entre autres, de « jouer un rôle de leadership dans la promotion, le développement et la mise en œuvre de programmes et de politiques visant à renforcer l'espace francophone au sein de l'Université Laurentienne¹ ». En collaboration avec la communauté universitaire ainsi que les partenaires externes, il travaille aussi à développer et à mettre en place des programmes en français qui répondront au besoin des francophones dans la communauté « tout en visant l'excellence dans tous les programmes déjà offerts en français² ». La création de postes qui ciblent le bilinguisme et la francophonie dans la gestion de l'Université Laurentienne vient augmenter la visibilité des questions traitant de la nature bilingue de l'institution ainsi que les enjeux entourant la coexistence entre la majorité linguistique anglophone et la minorité linguistique francophone. Les doyens et vice-doyens des facultés qui offrent des programmes en français doivent aussi traiter des questions linguistiques afin d'assurer la qualité de la programmation scolaire de chacune de leurs unités. Les titulaires des postes mentionnés ont évidemment un rôle à jouer dans la gestion de l'Université Laurentienne en matière linguistique, mais il faut aussi tenir compte des impacts directs du processus d'embauche ou de renouvellement de ces postes sur le bilinguisme institutionnel. Par exemple, il faudra que l'Université décide à quel point le bilinguisme joue un rôle important dans l'obtention ou le maintien d'un poste lorsque le candidat ou la candidate n'a pas les compétences linguistiques dans les deux langues officielles de l'institution.

Les dossiers affectant le bilinguisme de l'Université Laurentienne sont aussi importants que les acteurs clés qui les traitent dans la gestion de cette institution. Notamment, il faut penser aux questions financières entourant l'offre des programmes et des services en français, de la politique de bilinguisme et de sa mise à jour, et de la désignation partielle de l'Université Laurentienne. Ce sont des questions importantes qui agissent de façon substantielle sur la gestion du bilinguisme de l'Université Laurentienne, car les buts, les contraintes et les réalités qui en découlent définissent d'une manière pratique

¹ Université Laurentienne, *Profil du vice-recteur associé aux affaires francophones*, Sudbury, 2014, p. 2.

² *Ibid.*

le portrait du bilinguisme de l'institution. Si les acteurs clés de l'Université Laurentienne tentent de déterminer la portée du bilinguisme et de la francophonie au sein de l'institution, ce sont les dossiers sur lesquels ils travaillent qui assureront le progrès visé des projets bilingues et francophones.

2.2. *Politique de bilinguisme et désignation partielle de l'Université Laurentienne*

La révision, en 2013-2014, de la politique de bilinguisme de l'Université Laurentienne de 2006 a fait couler beaucoup d'encre à l'interne comme à l'externe. Cette révision, menée par le Bureau des affaires francophones, a nécessité plus de six mois de négociations entre divers groupes après sa présentation initiale au Conseil des gouverneurs le 23 juin 2013. C'est l'un des dossiers les plus importants à considérer en matière de bilinguisme à l'Université Laurentienne, car il énonce les principes à respecter pour que l'institution puisse assurer son mandat bilingue. Aussi, il faut considérer la désignation partielle de l'Université Laurentienne en vertu de la *Loi sur les services en français de l'Ontario* (LSF). En 2011, le Regroupement des professeures et professeurs francophones de l'Université Laurentienne a constaté l'élimination de plusieurs cours offerts en français depuis les années 1960 et a entrepris les démarches pour convaincre le Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de soumettre une demande de désignation partielle sous la LSF¹. Une telle désignation accorderait une protection quasi constitutionnelle à certains aspects de l'offre des cours en français à l'Université Laurentienne. De cette façon, l'université ne serait pas en mesure de se déclarer une institution unilingue anglophone. La désignation permettrait aussi la réception de plaintes au Commissariat aux services en français.

À la lumière de cette présentation, la question générale de cet article est de savoir si l'Université Laurentienne, en tant qu'établissement universitaire bilingue, répond aux besoins de sa minorité linguistique de langue officielle, c'est-à-dire les francophones. Cette question – très large et que nous ne pourrions pas traiter de façon exhaustive ici – sous-tend une autre question, celle de savoir « comment l'UL traite de la francophonie et du bilinguisme

¹ Université Laurentienne, *Rapport du recteur au Sénat*, Sudbury, le 15 avril 2014.

dans sa gestion? » La réponse à cette question permettra de voir si ce traitement répond aux besoins de la minorité linguistique de langue officielle. Nous nous attardons donc à savoir comment la francophonie et le bilinguisme sont traités par les instances administratives de l'Université Laurentienne. Les constats que nous en dégagerons permettront peut-être de proposer des pistes de réponse à la question générale.

3. Méthodologie

Nous avons procédé par l'analyse de documents officiels et administratifs de l'Université Laurentienne pendant les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour tenter de comprendre comment elle traite de la francophonie et du bilinguisme. Le corpus était constitué des procès-verbaux des réunions du Conseil des gouverneurs, du Comité conjoint du bilinguisme, du Sénat, du Comité des programmes en français et du Comité organisationnel de la planification académique.

Nous avons choisi d'étudier les procès-verbaux car le travail des corps administratifs doit être documenté de façon officielle au risque de ne pas suivre le chemin de route établi dans les sessions de travail. Ces cinq comités sont parmi les plus importants dans la gestion universitaire et touchent directement les questions relatives aux besoins des francophones. Le Conseil des gouverneurs et le Sénat de l'Université Laurentienne assurent la gestion bicamérale de l'institution, le Conseil des gouverneurs régit les questions administratives et financières, tandis que le Sénat régit les questions académiques. Le Comité conjoint du bilinguisme est un sous-comité du Conseil des gouverneurs et permet l'analyse des questions sur le bilinguisme sur le campus. Le Comité des programmes en français (CPF) et le Comité organisationnel de la planification académique (COPA) relèvent du Sénat et traitent de la programmation académique affectant les programmes d'études, et les francophones dans le cas du CPF. (Voir tableau 1 en annexe). Les procès-verbaux de ces 93 réunions que nous avons pu obtenir¹ représentent

¹ Il y a cinq procès-verbaux du CPF qui ne sont pas disponibles (quatre procès-verbaux de réunions ordinaires pendant l'année 2011-2012 et un procès-verbal d'une réunion extraordinaire en 2013-2014).

1 360 pages de contenu. Aux procès-verbaux se sont ajoutés des documents complémentaires tels que la Politique du bilinguisme de l'Université Laurentienne, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) et les conventions collectives de l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL) et du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL) qu'il a fallu consulter pour comprendre les références qui y étaient faites dans les documents à l'étude.

Nous avons ensuite procédé à une analyse de contenu-par mots clés : biling-, franco-, anglo-; fran(çais); ang(lais); lang-; et uniling- dans les procès-verbaux¹. Plusieurs thèmes communs ont émergé, dessinant un portrait général relatif au bilinguisme. Certains constats en découlent, notamment, que les besoins francophones sont directement liés aux affaires francophones (par exemple, les dossiers bilingues menés par le Bureau des affaires francophones). Ceux et celles qui mentionnaient des défis bilingues étaient surtout des francophones. Il a fallu établir un rapport étroit entre le bilinguisme et le fait qu'il était difficile d'examiner les besoins relatifs aux francophones sans passer par le bilinguisme. Des procès-verbaux, nous avons dégagé cinq catégories de données, c'est-à-dire, les questions financières du bilinguisme, la politique de bilinguisme, la désignation partielle et la Politique d'aménagement linguistique (PAL), l'embauche des cadres et finalement les besoins scolaires et les services aux étudiants.

4. Analyse

L'analyse des extraits et des documents s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons fait une lecture initiale des extraits en ordre chronologique afin d'en dégager le portrait général, d'où découlent les cinq catégories. Dans un deuxième temps, nous avons dégagé les visées et les souhaits (abstractions) de l'Université Laurentienne en matière de bilinguisme en les distinguant des mesures concrètes (attestations) entreprises en matière de bilinguisme sur le campus, ce qui nous a permis de répondre aux questions posées.

¹ Voir l'annexe 5 dans Samantha Puchala, « Formation universitaire en Ontario français : étude documentaire du bilinguisme à l'Université Laurentienne et ses effets sur les francophones », essai de spécialisation, Sudbury, Université Laurentienne, 2015.

4.1. Questions financières relatives au bilinguisme

Les extraits des réunions administratives portant sur les questions financières entourant le bilinguisme étaient peu nombreux. De toutes les réunions, seulement 20 instances étaient soulevés en trois ans. Les souhaits visés par l'Université Laurentienne dans cette catégorie incluaient le financement pour l'apprentissage de la langue seconde, les programmes de langue française dans le plan stratégique et les projets d'expansions de langue française à Toronto. Cependant, l'analyse des mesures concrètes de cette même catégorie montre qu'il y a une réduction de places financées en éducation de langue française, un manque de cours dans certains départements et un déficit des programmes de langue française. C'est la raison pour laquelle la communauté universitaire s'inquiète que les dépenses affectées aux programmes d'études en langue française dépassaient les revenus de plus de 2 000 000 \$¹. Les membres de l'Université Laurentienne croyaient qu'étant donné qu'elle recevait des fonds du gouvernement pour les programmes et les étudiants francophones, l'Université devait fournir les services appropriés à la communauté francophone².

Les fonds alloués par la province à l'Université Laurentienne aux fins de bilinguisme sont importants lorsqu'il est question d'analyser sa capacité à répondre aux besoins de la minorité linguistique. Après tout, ces fonds n'existeraient pas sans la présence de celle-ci. En 2012-2013, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a financé les programmes universitaires en français jusqu'à 89 %³. Ce financement devait permettre aux universités bilingues de la province de recruter des étudiants de la minorité linguistique et d'offrir une éducation de qualité en français. L'Université Laurentienne a reçu plus de 12 millions de dollars⁴. Dans une série de « consultations » budgétaires, l'Université Laurentienne a rencontré chaque département pour présenter son budget de fonctionnement pour l'année

¹ Université Laurentienne, *Procès-verbal du Sénat*, Sudbury, le 21 mai 2013.

² *Ibid.*

³ Regroupement étudiant franco-ontarien, *États généraux sur le postsecondaire en Ontario français : Document de réflexion pour la consultation régionale du Moyen-Nord*, Ottawa, 2013, p. 2.

⁴ *Ibid.*

2014-2015 et son plan financier pluriannuel pour 2015-2020. L'administration a annoncé aux médias que, pour la deuxième année consécutive, l'Université Laurentienne avait pu équilibrer son budget, malgré les nombreux défis auxquels elle faisait face¹. Les programmes de langue française étaient clairement identifiés comme un de ces défis. Le document intitulé, « Façonner l'avenir » donne quelques statistiques sur les dépenses. Selon ce document, les programmes en français ont occasionné un déficit de 2,2 millions de dollars en raison de la baisse du soutien gouvernemental². Entre 2008-2009 et 2012-2013, c'est-à-dire pendant quatre années scolaires, il y a seulement eu une hausse de 25 étudiants dans les programmes en français à temps plein et l'ajout de six sections de cours en français³. De plus, cette dernière augmentation coïncidait avec celle des sections de cours aux cycles supérieurs, sans lesquelles il y aurait eu une diminution de cours. Ce document se termine en indiquant que le nouveau vice-recteur associé à l'enseignement et aux affaires francophones aura comme priorité de travailler avec le Comité des programmes en français (CPF) afin de voir à l'amélioration de l'offre des cours après la première année. Son autre priorité sera de voir s'il est possible de lancer de nouveaux programmes en français dans les disciplines vedettes à grande demande comme le génie et les sciences médicolégales⁴. Le fait que l'Université Laurentienne réalise un déficit de plus de 2 millions de dollars en offrant des programmes en français, et ce malgré le fait qu'elle reçoive 12 millions de dollars pour ces mêmes programmes, est plus qu'inquiétant. Les priorités de l'administration ne semblent pas valoriser les programmes des arts et des sciences sociales, car ils ne génèrent pas de revenus financiers (ce qui n'a jamais été démontré et n'est certainement pas le cas dans la plupart des universités ontariennes), ni les programmes en français de manière générale. L'année précédant l'annonce de ce déficit, l'Université Laurentienne a ouvert une école d'architecture⁵. Bien que

¹ Université Laurentienne (2014), *Laurentian balances budget for fourth consecutive year*, www.laurentian.ca, consulté le 15 septembre 2014.

² *Ibid.*, *Façonner l'avenir*, Budget de fonctionnement 2014-2015, Sudbury, 2014, p. 24.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* (2014), *Plan stratégique 2012-2017*, laurentienne.ca, consulté le 15/9/ 2014.

cette école soit importante pour la communauté du Nord en général, elle n'offre pas de programmes en français¹.

4.2. Politique de bilinguisme

Plusieurs des réunions administratives de l'Université Laurentienne mentionnent explicitement la politique de bilinguisme, laquelle a fait l'objet de longues discussions avant d'être révisée officiellement en 2013-2014. Il s'agit de la catégorie avec le plus grand nombre d'extraits, largement dû à la nature contestée des enjeux linguistiques entourant les changements proposés. Si l'Université Laurentienne a souhaité la révision de sa politique de bilinguisme, le processus a créé un malaise à l'intérieur de l'institution. Le Conseil des gouverneurs, composé en majorité d'unilingues anglophones, ne se sentait pas assez informé pour discuter de la politique de bilinguisme, notamment l'article 7.3, qui traitait de l'exigence d'un niveau de bilinguisme fonctionnel pour les postes de gestion des cadres supérieurs². Dans l'ancienne version de la politique de bilinguisme, l'article 7.2 b) exigeait le bilinguisme fonctionnel, c'est-à-dire la connaissance active des deux langues officielles, dans plusieurs postes, ce qui permettait de servir la communauté universitaire en anglais ou en français³. L'article indiquait « [qu']aucune exception ne sera faite pour les postes de recteur, de vice-recteur principal, de vice-recteur à la recherche et aux affaires francophones et de doyen/bibliothécaire en chef⁴ » en matière de bilinguisme fonctionnel. La communauté autochtone trouvait que cet article contribuait à l'assimilation des peuples autochtones. Selon elle, ils auraient dû alors être obligés d'apprendre le français alors qu'ils étaient déjà bilingues⁵, c'est-à-dire que s'ils parlaient déjà anglais et ojibwé, l'apprentissage du français serait leur troisième langue, ajoutant un autre obstacle à leur développement professionnel.

¹ Les étudiants de la nouvelle école d'architecture ont seulement quelques possibilités d'ateliers censés être animés en français.

² Université Laurentienne, *Procès-verbal du Conseil des gouverneurs*, Sudbury, le 21 juin 2013.

³ *Ibid.*, *Politique de bilinguisme*, Sudbury, 2006.

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ *Ibid.*, *Procès-verbal du Conseil des gouverneurs*, Sudbury, le 13 décembre 2013.

Les francophones étaient d'avis que les postes de cadre supérieur exigeaient la maîtrise au moins fonctionnelle de l'anglais et du français et qu'il était inacceptable qu'une université bilingue ait potentiellement un recteur qui ne maîtrise pas suffisamment le français. Pour les francophones, l'Université Laurentienne est une institution bilingue (les deux langues étant le français et l'anglais) et triculturelle (promouvant la culture des autochtones) et non pas une institution trilingue¹. Avant la réunion du Conseil des gouverneurs du 13 décembre 2013 où les membres devaient discuter de la révision de la politique de bilinguisme, il a fallu que le Comité conjoint du bilinguisme entre en négociation avec le Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des Autochtones (CULFA)² pendant plusieurs réunions afin de trouver un compromis et de bien informer le Conseil des gouverneurs de ces enjeux identitaires³. Les francophones et le comité exécutif du Conseil des gouverneurs ont proposé la modification suivante de l'article 7 :

7.3 a) À l'exception de ce qui est stipulé au paragraphe 7.3 b), le Conseil ne considérera pas la recommandation d'un comité de recrutement de nommer une personne qui ne maîtrise pas suffisamment l'anglais et le français à un poste de cadre universitaire supérieur qui supervise des membres du corps professoral anglophones et francophones : recteur et vice-chancelier; vice-recteur aux études; doyens des facultés offrant des programmes en anglais et en français; bibliothécaire en chef.

b) Conformément à l'initiative de l'Université pour l'équité envers les Autochtones et à son désir de redresser la représentation insuffisante du corps professoral et du personnel autochtones, le Conseil considérera la recommandation d'un comité de recrutement de nommer aux postes indiqués au paragraphe 7.3 a) une personne qui ne maîtrise pas suffisamment l'anglais et le français, si celle-ci se dit membre d'une Première Nation, métisse ou inuite. Cette personne sera admissible au renouvellement pour un deuxième mandat à condition qu'elle soit devenue suffisamment compétente en anglais et en français⁴.

Le CULFA trouvait que ce compromis n'allait pas assez loin et a demandé au Conseil des gouverneurs de refuser la proposition de modification.

¹ *Ibid.*

² Il est intéressant de voir que la convention collective de l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne aborde aussi la notion de l'exemption de l'exigence du bilinguisme des professeur(e)s autochtones dans son article 3.30.1 qui traite du bilinguisme.

³ *Ibid.*

⁴ Université Laurentienne, *Politique de bilinguisme*, Sudbury, 2013, p. 7.

D'autres membres trouvaient que l'exigence du français pour les postes énumérés discriminait les unilingues anglophones. Après une longue discussion, la proposition a été approuvée, mais l'opposition a été si forte, que certains membres ont demandé que soient notés les votes contre¹. Pourquoi l'exigence d'un bilinguisme fonctionnel cause-t-elle autant de malaise parmi les membres d'une communauté ayant un mandat de bilinguisme? Ne semble-t-il pas normal que les membres de l'Université Laurentienne aient un intérêt d'exiger le bilinguisme à l'intérieur de leur institution afin qu'elle réponde à son mandat de bilinguisme? Si les membres de la communauté qui forment une entité telle que le Conseil des gouverneurs, responsable des décisions administratives les plus importantes de l'université, ne sont pas à l'aise avec l'exigence du bilinguisme, il faut se questionner sur la représentation de ce comité en général. Il faut noter que cette discussion a véritablement montré jusqu'où l'administration était prête à aller dans la remise en cause du bilinguisme institutionnel qui ne peut être défini que par la maîtrise des deux langues officielles du personnel concerné. Aussi, la répétition des mentions d'un manque de connaissance des membres de la communauté universitaire, souvent des anglophones (cette question est souvent traitée par un comité anglophone connu sous le nom *Academic Planning Committee*), illustre qu'il existe peut-être une divergence entre la connaissance des anglophones et des francophones entourant les enjeux bilingues.

Il reste à savoir quelle sera la stratégie de sensibilisation à l'égard de la Politique de bilinguisme, maintenant qu'elle est révisée. L'Université Laurentienne devra mettre en œuvre un plan d'action concret. De cette manière, la communauté universitaire sera en mesure de savoir ce que cette politique exige. Il faut que les administrateurs, les professeurs et étudiants puissent avoir des attentes claires et précises à l'égard du bilinguisme de l'institution. Ceci est particulièrement nécessaire pour les francophones qui ont intérêt à connaître les droits linguistiques qui leur sont accordés compte tenu de leur situation linguistique minoritaire.

¹ *Ibid.*

4.3. Désignation partielle et Politique d'aménagement linguistique (PAL)

La désignation partielle¹ et la Politique d'aménagement linguistique (PAL) ont toutes deux fait l'objet de discussions par les instances administratives depuis 2011, donc les deux dossiers cadrent bien à l'intérieur de notre analyse. La PAL est mentionnée à plusieurs reprises, mais plutôt en référence à la politique, elle-même créée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU).

L'Office des affaires francophones (OAF), qui travaille de concert avec les ministères du gouvernement provincial pour assurer l'application de la *Loi sur les services en français* (LSF)², a refusé une demande initiale de désignation partielle de l'Université Laurentienne en février 2014, indiquant que la demande comprenait des clauses qui n'étaient pas permises selon la LSF³. Cette demande initiale, qui visait la protection de plusieurs programmes offerts en français incluant des programmes offerts dans le cadre du baccalauréat ès Arts (B.A.) et du baccalauréat ès sciences (B.Sc.), voulait, entre autres, une exemption reconnaissant l'autonomie du Sénat de l'Université, notamment en matière de fermeture des programmes protégés⁴. L'OAF a insisté sur le fait que la désignation partielle de l'Université Laurentienne devait être adoptée de façon permanente. Après avoir effectué des changements significatifs dans sa demande, l'Université Laurentienne est devenue, en juin 2014, la première université bilingue en Ontario reconnue sous la *Loi sur les services en français*⁵. Cette désignation partielle protège treize diplômes

¹ La désignation partielle de l'Université Laurentienne se trouve maintenant dans la législation ontarienne en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario. Ses dispositions indiquent la liste des programmes d'études protégés par cette loi ainsi des limites de l'application de cette protection quasi constitutionnelle. Voir l'article 2 de la *Désignation d'organismes offrant des services publics*, <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/930398>, consulté le 23 août 2016.

² Office des affaires francophones (2011), *À propos de l'OAF*, www.ofa.gov.on.ca/fr/oaf.html, consulté le 11 avril 2015.

³ *Ibid.*, *Lettre en réponse de la demande de désignation partielle de l'Université Laurentienne*, Toronto, le 25 novembre 2013.

⁴ *Ibid.*

⁵ En septembre 2015, l'Université d'Ottawa a aussi eu sa désignation partielle sous la *Loi sur les services en français*, ceci après une tentative échouée en 2012.

(dont plusieurs étaient identifiés à un champ d'études) offerts en français, incluant le B.A., le B.Sc. et le doctorat en sciences humaines¹. Malgré l'adoption de cette deuxième demande de désignation partielle de l'Université Laurentienne, la communauté francophone éprouve toujours les mêmes craintes qu'auparavant, car la désignation ne protège pas les programmes comme elle l'espérait. Pendant la réunion du Sénat du 15 septembre 2014, le recteur de l'Université Laurentienne a clarifié le tout auprès de la communauté universitaire en précisant que la désignation partielle ne garantissait ni la livraison d'un programme ou d'un cours spécifique en français, ni un nombre minimal de cours ou de programmes en français, ni un nombre minimal de professeurs francophones en général ou par département ou par école².

L'Université Laurentienne avait donc demandé une désignation partielle pour protéger les programmes qu'elle veut bien protéger et elle a fini par obtenir, sur sa propre suggestion, une vague protection de diplômes. Il est important de faire la distinction entre ces deux protections. La première demande voulait protéger certains programmes; par exemple, le programme de science politique figurait sur la liste initiale de la demande soumise en 2011, mais n'y était plus en 2013³. Quelle est donc la portée de la désignation partielle que l'Université Laurentienne a obtenue en 2014? La Province donne la désignation partielle de l'Université Laurentienne en exemple pour les demandes des autres universités bilingues, alors même que le nombre minimal de cours et de programmes n'est pas garanti. Pour certains, cette protection semble trop vague et ne fait rien pour rassurer les francophones quant à l'avenir des programmes de langue française⁴. Par exemple, c'est le Regroupement des professeurs et professeurs francophones de l'Université Laurentienne qui a demandé formellement, en 2011, au Conseil des gouverneurs

¹ Université Laurentienne (2014), *L'Université Laurentienne devient la première université bilingue reconnue en vertu de la Loi sur les services en français*; [en ligne] <http://laurentienne.ca>, consulté le 15 septembre 2014.

² *Ibid.*, *Rapport du recteur au Sénat*, Sudbury, le 15 avril 2014.

³ *Ibid.*, *Proposition de désignation partielle en vertu de la Loi sur les services en français*, Sudbury, 2011-2013.

⁴ À la deuxième page du procès-verbal de la réunion du Comité des programmes en français (CPF) de l'Université Laurentienne du 23 janvier 2014, un des membres, au nom des professeurs « se di[sait] déçu du virage dans ce dossier si important ».

de l'Université Laurentienne de soumettre une demande pour une désignation partielle des programmes en français. Cependant, les membres du Regroupement n'ont pas approuvé la version finale de la demande de désignation partielle qui visait la protection des diplômes plutôt que celle des programmes. En d'autres mots, le même Regroupement qui a initié le processus de désignation partielle de l'Université Laurentienne a désapprouvé le résultat final. Dans ce cas, il semble que cela continue d'alimenter un doute déjà bien ancré selon lequel l'université bilingue n'est pas le modèle pour bien servir la minorité linguistique.

En effet, le Regroupement des professeurs et professeures francophones de l'Université Laurentienne a bien vu que la désignation rattachée à la protection des diplômes ne permet aucunement la protection des programmes en français, du moins dans les Arts et dans les Sciences. Ainsi, contrairement aux diplômes professionnels qui sont identifiés par le champ d'études (commerce, gestion, sciences infirmières, orthophonie, etc.), dans la Faculté des Arts et dans la Faculté de Sciences, Génie et Architecture, il y a plusieurs champs de spécialisation qui sont tous sanctionnés par un seul diplôme, le baccalauréat ès Arts (B.A.) et le baccalauréat ès sciences (B.Sc.) : ce sont ces diplômes qui sont protégés par la désignation partielle et non leurs spécialisations. Cela signifie très concrètement que tous les programmes francophones des deux Facultés pourraient être fermés, mais que le B.A. ou le B.Sc. en français continueront d'exister moyennant l'offre d'un minimum de cours en français, peu importe leurs affinités disciplinaires. Il appert que, compte tenu des coupures que le secteur francophone a subies depuis l'adoption de la désignation partielle, l'Université Laurentienne s'est dotée d'un cadre légal, non pas tant pour protéger les francophones contre l'unilinguisation de l'institution, mais davantage pour pouvoir réduire le secteur francophone à volonté, particulièrement dans les domaines des Arts et des Sciences.

4.4. Embauche des cadres

Lors de la discussion de l'embauche des cadres, la plupart des mentions soulevées dans les procès-verbaux ont entouré la politique de bilinguisme lorsqu'il était question des exigences du bilinguisme des candidats voulant renouveler certains postes administratifs. Les souhaits de cette institution

bilingue concernant l'embauche des cadres portaient surtout sur les questions linguistiques des candidats pour certains postes et le fait qu'il devrait y avoir un test de compétence linguistique pour les embauches. En ce qui concerne les mesures concrètes, nous avons noté une résistance à l'égard de la première proposition de la politique de bilinguisme qui prévoit le renouvellement de certains titulaires de postes qui n'ont pas atteint un certain niveau de bilinguisme passif et l'attribution d'un droit de veto du Conseil des gouverneurs et du Sénat sur des exceptions au bilinguisme pour certains postes.

Il semble que la mise à jour de la politique de bilinguisme de l'Université Laurentienne en 2013 ait aussi nui, d'une certaine manière, aux francophones, spécialement lorsqu'il est question des embauches. En effet, dans l'ancienne version de la politique, il y avait une liste assez exhaustive de postes exigeant le bilinguisme; cette liste a été complètement supprimée¹. La nouvelle politique de bilinguisme permet, maintenant, à l'administration de l'Université de faire des exceptions à la règle générale concernant l'exigence du bilinguisme de certains postes de la haute administration. Il faut, donc, se demander dans quels cas il serait acceptable d'accorder une exception dans une institution bilingue lorsque ces postes exigent le travail dans les deux langues. L'Université Laurentienne n'a pas décrit de tels cas. L'Université ne semble pas non plus avoir de mécanisme formel pour évaluer le niveau de bilinguisme de ses employés lors du processus d'embauche, ce qui est inquiétant si elle veut s'assurer de la qualité des compétences.

4.5. Besoins scolaires et services aux étudiants

La cinquième catégorie montre une tendance intéressante dans le fait qu'il y ait beaucoup de mesures concrètes par rapport aux discussions administratives entourant les besoins scolaires et les services aux étudiants de l'Université pendant les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, mais ces questions portaient généralement sur des lacunes, des manques, des plaintes et des problèmes au niveau pratique. Entre autres, nous avons noté le manque de matériel didactique, des lacunes dans la formation scolaire en français,

¹ Université Laurentienne, *Politique de bilinguisme*, Sudbury, 2006.

une lacune de la représentativité de francophones ou de personnes bilingues au Conseil des gouverneurs, des problèmes de recrutement des francophones et des plaintes à l'égard de la qualité de programmes en français qui étaient récurrentes au fil des ans¹.

De ce que nous pouvons constater, il existe un rapport étroit entre le bilinguisme (anglais-français) et les francophones en situation minoritaire dans le contexte d'une institution qui a un mandat envers les deux langues officielles du Canada. Il est difficile d'examiner les besoins des francophones ou les questions relatives aux francophones sans passer par le bilinguisme, car le français ne s'impose pas aux anglophones de la même façon que l'anglais s'impose aux francophones. Qui est responsable des dossiers concernant le bilinguisme à l'Université Laurentienne? Il semble que seuls les francophones aient généralement une connaissance approfondie des enjeux bilingues, car ils sont majoritairement bilingues eux-mêmes. Pourquoi les francophones? Les départements et les entités francophones à l'intérieur de cette institution assument la responsabilité du bilinguisme, car eux seuls connaissent les vrais besoins de leur groupe linguistique. Pourtant, la politique de bilinguisme ainsi que d'autres dossiers importants promouvant le bilinguisme sur le campus sont la responsabilité de la communauté collective.

Conclusion

Le cas du bilinguisme de l'Université Laurentienne est intéressant si nous prenons en compte sa composition structurelle, sa gestion administrative, les acteurs politiques clés qui la gèrent, ses programmes en français et leur impact financier ainsi que le contexte historique et politique entourant le bilinguisme. Tous ces éléments reviennent à la nature du bilinguisme institutionnel et à la façon dont l'administration le gère. Nous nous sommes penchée sur plusieurs questions entourant la gestion de cette université bilingue et ses effets sur la minorité linguistique francophone. Cet article

¹ Les étudiants du programme de Sage femmes portaient des plaintes concernant la qualité de l'enseignement de certains de leurs cours, qui ont souvent eu lieu en anglais, malgré le fait qu'ils étaient offerts en français. Ceci était un problème pendant plusieurs années, notamment en 2013-2014 lorsque celui-ci fut ajouté à l'ordre du jour d'une réunion du Comité des programmes en français.

tentait de voir comment l'Université Laurentienne traitait de la francophonie et du bilinguisme dans sa gestion afin de voir si elle répondait aux besoins de ses francophones. L'analyse des procès-verbaux des réunions administratives des cinq comités les plus importants dans la gestion de l'université, sur une période de trois ans (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014), nous avons été capables de suivre les dossiers affectant le bilinguisme et la francophonie de cette institution en nous concentrant sur cinq grands axes : les questions financières du bilinguisme, la politique de bilinguisme, la désignation partielle et la Politique d'aménagement linguistique (PAL), l'embauche des cadres et les besoins scolaires et les services aux étudiants de l'Université Laurentienne. Ces cinq volets sont incontournables lorsqu'il est question du bilinguisme et de la francophonie de l'Université Laurentienne entre les années 2011 et 2014, et nous avons pu répondre à plusieurs des questions qui découlaient de notre recherche avec des notions clairement indiquées dans ces documents officiels. Mais pour revenir à la question de base, à savoir comment l'Université Laurentienne traite du bilinguisme et des besoins de sa minorité linguistique, il semble qu'il serait souhaitable que la majorité linguistique travaille sur un compromis qui garantisse à long terme une meilleure harmonie entre les groupes linguistiques. La situation diglossique entre l'anglais et le français semble une réalité inévitable en matière de bilinguisme institutionnel, car la politique ne peut pas traiter toutes les langues comme étant égales. Il est impossible pour une institution bilingue de répondre à tous les besoins de sa minorité linguistique lorsque les individus à l'intérieur des sphères décisionnelles de l'institution elle-même ne font pas partie de ce groupe minoritaire ou quand ils ne peuvent même pas fonctionner dans cette langue. Les mesures mises en place par la majorité, qui doivent répondre à la réalité pragmatique et financière de l'institution, nuisent ainsi aux membres de la minorité linguistique dans un sens plus large, et participent à leur assimilation dans un contexte où la notion de complétude institutionnelle ne demeure qu'une illusion.

La solution offerte par les universités bilingues n'est pas satisfaisante, comme le montre cet article. Seule une université franco-ontarienne, établie par et pour les francophones, peut assurer la qualité de l'éducation universitaire de la minorité linguistique. Les individus réclamant une identité bilingue

doivent quand même faire face à un choix de langues lorsqu'il est question d'éducation, car il est impossible d'offrir chaque programme et chaque cours dans les deux langues. L'avenir des francophones en Ontario leur appartient, et avec l'évolution de l'histoire de cette minorité linguistique et la demande du Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) en février 2015¹ pour la mise sur pied de l'Université franco-ontarienne à Toronto d'ici 2018, les possibilités demeurent encore nombreuses pour une alternative aux universités dites bilingues en Ontario français².

¹ Radio-Canada (2015), *Une université française à Toronto en 2018?*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2015/02/10/001-nouvelle-universite-francophone-ontario-refo.shtml>, consulté le 11 avril 2015.

² La nature de cette demande vise à répondre à l'insatisfaction des étudiants, inscrits dans des programmes de langue française dans les universités bilingues, ayant besoin de prendre plusieurs de leurs cours en anglais afin de remplir les exigences pour leurs diplômes. Les trois organismes ont donc proposé au gouvernement ontarien Libéral de débiter les démarches pour que les étudiants francophones puissent avoir un accès complet aux études universitaires en français, ce qui n'est souvent pas possible dans les institutions universitaires bilingues.

Références

- Allaire, Gratien, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, vol. 14, 2012, p. 101-116.
- Allard, Pierre, « Parlons d'une université française », dans *Le Droit*, 16 septembre 2011.
- Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (2014), *Convention collective de l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne*, <http://www.lufapul.ca/pdf/ColAgree1114.pdf>, consulté le 11 avril 2015.
- Boileau, François, *L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario. Pas d'avenir sans accès*, Commissariat aux services en français de l'Ontario, Toronto, 2012.
- Boileau, François (2013), *Abolition de la Bourse pour étudier en français. L'importance de bien faire ses devoirs*, <http://www.csf.gouv.on.ca>, consulté le 25 septembre 2014.
- Boissonneault, Julie, « Divergences et convergences dans les représentations du bilinguisme », *Francophonies d'Amérique*, vol. 25, p. 19-48.
- Cachon, Jean-Charles, « La minorité française et les programmes universitaires dans le Nord-Est de l'Ontario : une université inachevée », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 109-112.
- Canadian Federation of Students Ontario (2013), *The Impact of Government Underfunding on Students*, <http://cfsontario.ca>, consulté le 11 avril 2015.
- Collège universitaire de Glendon (2014), *À propos de Glendon*, www.glendon.yorku.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Collège universitaire Dominicain (2014), *Historique*, www.udominicaine.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Comité conjoint du bilinguisme et du biculturalisme de l'Université Laurentienne, *Mémoire sur les besoins de l'Université Laurentienne pour qu'elle joue pleinement son rôle d'institution bilingue*, Sudbury, 1971.
- Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (2013), *Historique de l'École secondaire Macdonald-Cartier*, <http://esmc.cspgno.ca>, consulté le 16 octobre 2014.
- Dawes, Elizabeth, *Rapport d'auto-évaluation du rendement de la doyenne des Facultés des humanités et des sciences sociales*, Sudbury, 2014.
- Dennie, Donald, « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 115-118.
- Dorais, François-Olivier, *L'Ontario français, c'est le nom d'un combat, Gaétan Gervais, acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008)*, thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 2013.
- Dupuis, Serge, *Histoire et évolution de l'éducation en langue française en Ontario*, texte préparé pour le document de réflexion des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, Sudbury, 2013.
- Dupuis, Serge et Michel Laforge, « Le projet universitaire en Ontario français : de l'autonomie aux services », *La Relève*, vol. 3, n° 1, 2012, <http://journallareleve.com>, consulté le 15 septembre 2014.

- Dupuis, Serge, Alyssa Jutras-Stewart et Renée Stutt, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015) », *Revue du Nouvel-Ontario*, no° 40, 2015, p. 13-104.
- Faucher, Rolande, « Pour une culture universitaire française pleine et entière en Ontario », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 227-307.
- Gaudreau, Guy, « Les années 1960 à 1971 : un optimisme démenti », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *L'Université Laurentienne: une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 214-228.
- Gervais, Gaétan, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52.
- Gervais, Gaétan, « Le problème des institutions en Ontario français », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 8, 1986, p. 9-12.
- Giroux, Michel, « Désignation des universités en vertu de la *Loi sur les services en français* », dans Michel Giroux et Julie Boissonneault (dir.), *La loi 8, la Charte et l'avenir. Réflexions sur les droits linguistiques de l'Ontario français*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 2010, p. 56-62.
- Giroux, Michel, « Droit constitutionnel à une éducation universitaire en français en Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 36, 2010, p. 241-267.
- Gouvernement de l'Ontario (2014), *La Loi sur les services en français en bref* [en ligne] www.ofa.gov.on.ca, consulté le 30 octobre 2015.
- Gouvernement du Canada (1982), *Charte canadienne des droits et libertés, Loi constitutionnelle de 1982*, <http://laws-lois.justice.gc.ca>, consulté le 30 octobre 2015.
- Guidon, Raymond et coll., *Étude des écarts: les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*, Toronto, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 2008.
- Hamers, Josiane et Michel Blanc, « Mesures de la bilingualité et du bilinguisme », dans *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1983, p. 32-67.
- Heller, Monica, « La sociolinguistique et l'éducation franco-ontarienne », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, 1994, p. 155-166.
- Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto (2014), *Historique*, <http://crefo.oise.utoronto.ca>, consulté le 16 octobre 2014.
- Landry, Rodrigue, « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle », *Francophonies d'Amérique*, no° 26, 2008, p. 149-183.
- Leclerc, Jacques (2014), « Province de l'Ontario », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca>, consulté le 23 août 2016.
- Leclerc, Jacques (2014), « Le Règlement 17 ne fut jamais abrogé : il tomba simplement en désuétude en 1944, faute d'avoir été reconduit », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca>, consulté le 16 octobre 2014.
- Maclean's (2013), *Ontario doesn't need another French university*, www.macleans.ca, consulté le 30 octobre 2015.
- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2012), *À propos des universités de l'Ontario*, www.tcu.gov.on.ca, consulté le 16 octobre 2014.

- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2011), *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française*, www.tcu.gov.on.ca, consulté le 11 avril 2015.
- Ministry of Training, Colleges and Universities (2001), *Statement from Dianne Cunningham Minister of Training, Colleges and Universities about Collège des Grands Lacs*, <http://news.ontario.ca>, consulté le 16 octobre 2014.
- Northern Life, *LU enrolment confirmations jump 21 per cent*, www.northernlife.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Office des affaires francophones (2011), *À propos de l'OAF*, www.ofa.gov.on.ca/fr/oaf.html, consulté le 11 avril 2015.
- Office des affaires francophones, *Lettre en réponse de la demande de désignation partielle de l'Université Laurentienne*, Toronto, le 25 novembre 2013.
- Office des affaires francophones de l'Ontario, *Portrait de la communauté francophone de l'Ontario*, www.ofa.gov.on.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Pelletier, Lucien, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, no° 37, 2012, p. 13-81.
- Pilote, Annie et Marie-Odile Magnan, « L'école de la minorité francophone : l'institution à l'épreuve des acteurs », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2008, p. 275-317.
- Puchala, Samantha, « Formation universitaire en Ontario français : étude documentaire du bilinguisme à l'Université Laurentienne et ses effets sur les francophones », essai de spécialisation, Sudbury, Université Laurentienne, 2015.
- Radio-Canada, *Le collège d'Alfred pourrait éviter la fermeture*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2014/03/12/007-est-ontarien-college-alfred-echappe-fermeture.shtml>, consulté le 16 octobre 2014.
- Radio-Canada, *Une université française à Toronto en 2018?*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2015/02/10/001-nouvelle-universite-francophone-ontario-refo.shtml>, consulté le 11 avril 2015.
- Règlement de l'Ontario 398/93, *Désignation d'organismes offrant des services publics*, <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/930398>, consulté le 23 août 2016.
- Regroupement étudiant franco-ontarien (2010), *Communiqué: Les étudiant.e.s francophones de l'Ontario décident de leur vision d'avenir*, <http://raefbo.wordpress.com>, consulté le 15 septembre 2014.
- Regroupement étudiant franco-ontarien, *États généraux sur le postsecondaire en Ontario français : Document de réflexion pour la consultation régionale du Moyen-Nord*, Ottawa, 2013.
- Regroupement étudiant franco-ontarien, *États généraux sur le postsecondaire en Ontario français : Document de réflexion sur l'éducation postsecondaire de langue française en Ontario*, Ottawa, 2014.
- Regroupement étudiant franco-ontarien (2012), *Les priorités étudiantes pour le postsecondaire en Ontario français*, www.refo.ca, consulté le 30 octobre 2015.

- Regroupement étudiant franco-ontarien (2014), *Sommet provincial des États généraux : La communauté dit oui à une université de langue française!*, www.refo.ca/dans-les-médias.php, consulté le 11 avril 2015.
- Statistique Canada, *L'enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO)*, <http://www.statcan.gc.ca>, consulté le 16 octobre 2014.
- Statistique Canada, *Recensement 2011*, www.statcan.gc.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Télévision française de l'Ontario, *Collège d'Alfred : la gestion donnée à La Cité*, www5.tfo.org/onfr/college-dalfred-la-gestion-donnee-a-la-cite/, consulté le 30 octobre 2015.
- Thériault, Joseph Yvon, « L'institution en Ontario français », *Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 6, no° 1, 2005, p. 9-27.
- Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007.
- Université de Saint-Boniface, *Plan de recherche stratégique 2011-2013*, www.chairs-chaires.gc.ca, consulté le 22 octobre 2014.
- Université de Hearst, *Historique*, 2014, www.uhearth.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Université Laurentienne, *10 meilleures raisons de choisir la Laurentienne*, 2013, <http://laurentienne.ca/10-meilleures-raisons>, consulté le 11 avril 2015.
- Université Laurentienne, *Convention collective du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne*, 2012, <http://laurentienne.ca/conventions-collectives>, consulté le 11 avril 2015.
- Université Laurentienne, *Façonner l'avenir*, Budget de fonctionnement 2014-2015, Sudbury, 2014.
- Université Laurentienne, *General Bylaws of the Board of Governors of Laurentian University 2013-2014*, Sudbury, 2013.
- Université Laurentienne (2014), *Historique*, <http://laurentienne.ca>, consulté le 16 octobre 2014.
- Université Laurentienne (2014), *Laurentian balances budget for fourth consecutive year*, www.laurentian.ca, consulté le 15 septembre 2014.
- Université Laurentienne, *Laurentian University Enrollment Headcount by Language of Study*, Planification institutionnelle, Sudbury, 2014.
- Université Laurentienne, *Laurentian University Quick Facts 2013-2014*, Planification institutionnelle, Sudbury, 2014.
- Université Laurentienne, *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury*, 1960, www.laurentienne.ca, consulté le 25 septembre 2014.
- Université de Saint-Boniface, *Plan de recherche stratégique 2011-2013*, www.chairschaires.gc.ca, consulté le 22 octobre 2014.
- Université Laurentienne, *L'Université Laurentienne devient la première université bilingue reconnue en vertu de la Loi sur les services en français*, 2014, <http://laurentienne.ca>, consulté le 15 septembre 2014.
- Université Laurentienne, *Plan stratégique 2012-2017*, <http://laurentienne.ca>, consulté le 15 septembre 2014.
- Université Laurentienne, *Politique de bilinguisme*, Sudbury, 2006.
- Université Laurentienne, *Politique de bilinguisme*, Sudbury, 2013.

- Université Laurentienne, *Procès-verbal du Conseil des gouverneurs*, Sudbury, le 21 juin 2013.
- Université Laurentienne, *Procès-verbal du Conseil des gouverneurs*, Sudbury, le 13 décembre 2013.
- Université Laurentienne, *Procès-verbal du Sénat*, Sudbury, le 21 mai 2013.
- Université Laurentienne, *Procès-verbal du Sénat*, Sudbury, le 15 avril 2014.
- Université Laurentienne, *Procès-verbal du Sénat*, Sudbury, le 17 juin 2014.
- Université Laurentienne, *Profil du vice-recteur associé aux affaires francophones*, Sudbury, 2014.
- Université Laurentienne, *Programmes au premier cycle*, 2014, <http://laurentienne.ca/programmes-au-premier-cycle>, consulté le 11 avril 2015.
- Université Laurentienne, *Programmes d'études supérieures*, 2014, <http://laurentienne.ca/etudes-superieures>, consulté le 11 avril 2015.
- Université Laurentienne, *Proposition de désignation en vertu de la Loi sur les services en français*, Sudbury, 2011.
- Université Laurentienne, *Proposition de désignation en vertu de la Loi sur les services en français*, Sudbury, 2013.
- Université Laurentienne, *Rapport du recteur au Sénat*, Sudbury, le 15 avril 2014.
- Université Laurentienne, *Standing Committees of the Board of Governors 2013-2014*, Sudbury, 2013.
- Université Laurentienne, *Statuts et règlements du Sénat 2013-2014*, Sudbury, 2013.
- Université Saint-Anne (2013), *Histoire*, www.usaintanne.ca, consulté le 16 octobre 2014.
- Université Saint-Paul (2012), *Historique de l'Université Saint-Paul*, <http://ustpaul.ca>, consulté le 30 octobre 2015.

Annexe

Réunions administratives de l'Université Laurentienne : 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014

Comités	2011-2012	2012-2013	2013-2014
CG	1. le 30 août 2011 2. le 13 octobre 2011 3. le 16 décembre 2011 4. le 24 février 2012 5. le 27 avril 2012	1. le 22 juin 2012 2. le 18 octobre 2012 3. le 14 décembre 2012 4. le 15 février 2013 5. le 19 avril 2013	1. le 21 juin 2013 2. le 16 octobre 2013 3. le 13 décembre 2013 4. le 14 février 2014 5. le 25 avril 2014
CCB	1. le 25 novembre 2011 2. le 28 mai 2012	1. le 18 septembre 2012 2. le 20 novembre 2012 3. le 19 mars 2013	1. le 7 octobre 2013 (extraordinaire sur la politique de bilinguisme) 2. le 13 décembre 2013 3. le 14 février 2014
ST	1. le 20 septembre 2011 2. le 13 octobre 2011 3. le 15 novembre 2011 4. le 13 décembre 2011 5. le 17 janvier 2012 (annulée) 6. le 14 février 2012 7. le 20 mars 2012 8. le 17 avril 2012 9. le 15 mai 2012 10. le 18 juin 2012	1. le 18 septembre 2012 2. le 16 octobre 2012 3. le 20 novembre 2012 4. le 11 décembre 2012 5. le 15 janvier 2013 6. le 12 février 2013 7. le 19 mars 2013 8. le 16 avril 2013 9. le 21 mai 2013 10. le 18 juin 2013	1. le 17 septembre 2013 2. le 15 octobre 2013 3. le 19 novembre 2013 4. le 10 décembre 2013 5. le 21 janvier 2014 6. le 11 février 2014 7. le 18 mars 2014 8. le 15 avril 2014 9. le 20 mai 2014 10. le 17 juin 2014
CPF	1. le 18 novembre 2011 2. le 13 janvier 2012 (indisponible) 3. le 16 mars 2012 (indisponible) 4. le 3 avril 2012 (indisponible) 5. le 7 mai 2012 (indisponible)	1. le 3 octobre 2012 2. le 7 novembre 2012 3. le 13 décembre 2012 4. le 10 janvier 2013 5. le 28 février 2013 6. le 25 avril 2013 7. le 23 mai 2013	1. le 10 octobre 2013 2. le 28 novembre 2013 3. le 19 décembre 2013 4. le 23 janvier 2014 5. le 6 février 2014 (extraordinaire sur le plan d'enseignement) 6. le 27 février 2014 7. le 6 mars 2014 (extraordinaire sur les

			changements de l'École de science de l'éducation, indisponible) 8. le 27 mars 2014 (annulée) 9. le 24 avril 2014 10. le 22 mai 2014
COPA	1. le 23 septembre 2011 2. le 21 octobre 2011 3. le 18 novembre 2011 4. le 20 janvier 2012 5. le 10 février 2012 6. le 17 février 2012 7. le 23 mars 2012 8. le 20 avril 2012 9. le 18 mai 2012	1. le 28 septembre 2012 2. le 26 octobre 2012 3. le 23 novembre 2012 4. le 21 décembre 2012 5. le 25 janvier 2013 6. le 8 mars 2013 7. le 5 avril 2013 8. le 3 mai 2013 9. le 31 mai 2013	1. le 27 septembre 2013 2. le 29 novembre 2013 3. le 24 janvier 2014 4. le 28 février 2014 5. le 28 mars 2014 6. le 2 mai 2014 7. le 30 mai 2014